

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1450-2026

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 février 2026, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1450-2026 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin de retirer les établissements où s'exercent des activités professionnelles ou administratives « Cpro » dans les zones BL03C, BL04C, CL02C, CL04C, DD07C, DI01C, EH02C, EI04C, EJ15C, EK07C, EK09C, FH08C, FI10C, FI14C, FJ04C, FJ14P, FJ16C, FK01C, GH07C, GI11P, GI12I, GI13C, GJ30R, GJ35C, GJ36C, GK19R, GK26R, GL10C, GL13P, GL23R, HG11C, HH11C, HI09C, HJ17C, HO03C, IJ04P, IJ05C, IJ06C, IJ24C, IM02P, IM20P, IM21C, JI04C, JI05R, JI08C, JM02C et JM03C et de limiter les usages de la classe activités professionnelles ou administratives « Cpro » dans les zones commerciales EH04C, EH05C, FH01C, FI01C, DL01C, DL02C, DL04C, DL05C, EL01C, FK02C et FK03C, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP25-2025 et SP01-2026 ».
2. Qu'aucune demande de participation à un référendum quant à l'adoption dudit règlement n'a été reçue dans les délais impartis par la loi et qu'il est donc approuvé par les personnes habiles à voter.
3. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 23 février 2026.
4. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
5. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 23 février 2026.

Donné à Granby, ce 27 février 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 27 février 2026, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 27 février 2026.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Sabrina Béland